

N° 102

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

Défense.

SECTION « AIR »

Par M. Jacques MÉNARD,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, *président* ; Jean Pérédier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, *vice-présidents* ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires* ; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Gilbert Devèze, Emile Didier, Jacques Duclos, Lucien Gautier, Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislas du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jules Pinsard, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexes 49, 50, 51), 1233 (tome IV) et in-8° 169.

Sénat : 98, 99 (Tomes I, II et III et annexes 39 et 40) (1974-1975).

---

Lois de finances. — Défense nationale - Armée de l'Air - Armement - Aéronautique (Industrie).

## SOMMAIRE

---

	pages
<b>Introduction</b> .....	4
<b>I. — Exécution de la troisième loi de programme</b> .....	5
A. — Bilan financier d'exécution de la loi de programme .....	5
B. — Bilan physique d'exécution de la troisième loi de programme .....	8
1. <i>Etudes</i> .....	8
2. <i>Fabrications</i> .....	8
C. — Conclusions .....	12
<b>II. — Projet de budget « Section Air » pour 1975</b> .....	13
A. — Présentation générale du budget .....	13
B. — Analyse du titre III .....	16
1. <i>Contenu du titre III</i> .....	16
2. <i>Structure des effectifs</i> .....	17
3. <i>Mesures catégorielles prévues pour 1975</i> .....	19
4. <i>Fonctionnement des bases aériennes</i> .....	22
5. <i>Réalisation du programme d'activité aérienne</i> .....	23
C. — Analyse du titre V .....	24
1. <i>Contenu du titre V</i> .....	25
2. <i>Les programmes majeurs</i> .....	26
3. <i>Les autres programmes</i> .....	28
4. <i>Le parc aérien</i> .....	33
<b>III. — Conclusion</b> .....	35

---

## INTRODUCTION

---

Le budget de la section « Air » du projet de budget de la Défense pour 1975, conçu de façon à respecter les impératifs financiers et économiques généraux fixés par le Gouvernement pour lutter contre l'inflation, s'est efforcé d'assurer une progression sensible des crédits consacrés aux questions de personnel, sans remettre en cause les objectifs essentiels des programmes d'équipement des forces.

Avant de procéder à l'examen détaillé de ce projet, il apparaît intéressant de faire le point concernant l'exécution de la troisième loi de programme dont les objectifs essentiels étaient d'assurer la modernisation des moyens, l'accroissement du nombre des appareils de combat et par conséquent le renforcement de notre capacité opérationnelle.

---

## I. — EXÉCUTION DE LA TROISIÈME LOI DE PROGRAMME

### A. — Bilan financier d'exécution de la loi de programme.

Au cours des deux premières années de la loi de programme, il a été possible de réaliser des dotations budgétaires présentant des écarts relativement peu importants par rapport aux différentes rubriques de la loi.

A partir de 1973, en revanche, des suppléments de crédits ont été consentis pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques. En 1974, notamment, malgré les mesures restrictives appliquées au niveau de la consommation des carburants, les nécessités budgétaires ont conduit à réduire les programmes d'équipement afin de consacrer les efforts indispensables à l'exécution des missions opérationnelles et à l'amélioration des conditions de vie et de travail.

La comparaison entre les prévisions de la loi et les dotations budgétaires est présentée dans le tableau suivant :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
	Dotations de la loi 1971-1972-1973- 1974-1975.	Dotations budgétaires 1971-1972-1973- 1974-1975.	Variations.
Armée de l'Air .....	18.704	19.595	+ 891

L'évolution économique a, en effet, conduit à accroître sensiblement les dotations en autorisations de programme et en crédits de paiement, comme l'indiquent, en millions de francs courants, les tableaux récapitulatifs ci-après, tenant compte, d'autre part, des prévisions de budget pour 1975.

FRANCS COURANTS (1)	MONTANT DES AUTORISATIONS de programme.					VARIATION base 100 en 1971.				
	1971	1972	1973	1974	1975	1971	1972	1973	1974	1975
Titre III .....	450	520	679	758	833	100	115	151	168	185,1
Titre V .....	4.469	4.643	5.030	5.457	6.053,6	100	103	113	122	135,5
<b>Totaux .....</b>	<b>4.919</b>	<b>5.163</b>	<b>5.709</b>	<b>6.215</b>	<b>6.886,6</b>	<b>100</b>	<b>104</b>	<b>116</b>	<b>126</b>	<b>140</b>

FRANCS COURANTS (1)	MONTANT DES CREDITS de paiement.					VARIATION base 100 en 1971.				
	1971	1972	1973	1974	1975	1971	1972	1973	1974	1975
Titre III .....	2.791	2.974	3.324	3.931	4.372,6	100	106	119	140	156,6
Titre V .....	3.375	3.737	3.857	4.300	4.637,9	100	110	114	127	137,4
<b>Totaux .....</b>	<b>6.166</b>	<b>6.711</b>	<b>7.181</b>	<b>8.231</b>	<b>9.010,5</b>	<b>100</b>	<b>109</b>	<b>116</b>	<b>133</b>	<b>146,1</b>

(1) Chiffres figurant au projet de loi des finances pour 1975.

La répartition des crédits de paiement et des autorisations de programme, donnée en francs constants 1974, fait apparaître, par rapport à 1971, première année de la loi-programme, une évolution beaucoup moins sensible.

FRANCS CONSTANTS 1974	CREDITS DE PAIEMENT					VARIATION Base 100 en 1971.				
	1971	1972	1973	1974	1975	1971	1972	1973	1974	1975
Titre III .....	3.444	3.468	3.623	3.931	4.009,7	100	101	105	114	116,4
Titre V .....	4.165	4.358	4.204	4.336	4.254,9	100	105	101	103	102,2
<b>Totaux .....</b>	<b>7.609</b>	<b>7.826</b>	<b>7.827</b>	<b>8.267</b>	<b>8.264,6</b>	<b>100</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	<b>108</b>	<b>108,6</b>

FRANCS CONSTANTS 1974	AUTORISATIONS de programme.					VARIATION Base 100 en 1971.				
	1971	1972	1973	1974	1975	1971	1972	1973	1974	1975
Titre III .....	555	606	740	758	764,2	100	109	133	136	137,6
Titre V .....	5.514	5.414	5.482	5.457	5.553,8	100	98	99	99	100,7
<b>Totaux .....</b>	<b>6.069</b>	<b>6.020</b>	<b>6.222</b>	<b>6.215</b>	<b>6.318</b>	<b>100</b>	<b>99</b>	<b>102</b>	<b>102</b>	<b>104,1</b>

*D'une manière générale, les crédits de la section « Air » ont subi, année par année, un accroissement proportionnellement moins important que ceux du produit national brut, du budget de l'Etat ou du budget global des Armées.*

DESIGNATION	1971	1972	1973	1974	1975
1. Produit national brut (en milliards de francs) .....	898,6	1.006,4	1.143,8	1.306,6	1.502,9
Base 100 = 1971 .....	100	112	127,3	145,4	166,2
2. Budget de l'Etat (en millions de francs) .....	161.558	176.526	195.877	220.315	258.862
Base 100 = 1971 .....	100	109,3	121,2	136,2	160,3
3. Budget des Armées (en millions de francs) .....	28.855	31.128	34.522	38.071	43.800
Base 100 = 1971 .....	100	107,9	119,6	131,9	151,8
4. Crédits de la section Air (en millions de francs) .....	6.166,2	6.710,9	7.181,1	8.267,2	9.010,5
Base 100 = 1971 .....	100	108,8	116,5	130,8	146,1
dont : Titre III .....	2.791,2	2.973,9	3.324,3	3.931	4.372,6
Base 100 = 1971 .....	100	106,5	119,1	140	156,6
Titre V .....	3.375	3.737	3.856,8	4.299,6	4.637,9
Base 100 = 1971 .....	100	110,7	114,3	127,4	137,4

L'étude des tableaux précédents fait apparaître, notamment pour les dépenses en capital, des augmentations relativement modérées, alors que les hausses économiques de la construction aéronautique ont subi des variations annuelles importantes, de l'ordre de 20 % pour la seule année 1974.

## **B. — Bilan physique d'exécution de la troisième loi de programme.**

### **1. ETUDES**

#### *Avion de combat futur (A.C.F.) :*

En juillet 1973, le Gouvernement a approuvé le projet présenté et a décidé la construction d'un prototype devant voler en 1976.

En mars 1974, la poursuite du programme est confirmée et il est prévu de construire un deuxième prototype.

#### *Avion-école franco-allemand Alphajet :*

En mars 1974 le deuxième prototype a volé en R.F.A. et en mai le prototype 03, correspondant à la version appui, a effectué son premier vol à Istres.

#### *Groupe turbo-réacteur M. 53 :*

Après les essais au banc en 1973 et les essais sur banc volant Caravelle, le M. 53 a subi avec succès l'épreuve de qualification pour le vol, aux conditions nominales.

#### *Missile air-air Matra Super 530 :*

Fin 1972 et début 1973 ont eu lieu les premiers tirs de maquette et les premiers tirs des propulseurs ; le premier tir de missile complet guidé a eu lieu à Cazaux le 18 mars 1974 à partir d'un Canberra.

### **2. FABRICATIONS**

Le III<sup>e</sup> Plan se proposait principalement de moderniser les moyens des unités de l'armée de l'Air, dans la perspective de porter le nombre des appareils de combat à 500 en 1980 puis à 550 en 1985, étape vers l'objectif des 650 appareils, qui permettrait à l'armée de l'Air d'at-

leindre, quantitativement, le niveau des forces aériennes des principaux pays européens.

Les commandes supplémentaires portent essentiellement sur les Jaguar et Mirage F1, l'avion de combat futur devant par la suite compléter les moyens de défense aérienne, de reconnaissance et d'appui.

Le programme Jaguar a surmonté les difficultés initiales et au cours de la troisième loi de programme le rythme des productions aura permis de passer une commande de 95 appareils au lieu des 100 prévus. Le déficit des livraisons par rapport aux commandes prévues aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> plans militaires (200 Jaguar) sera de 39 appareils. de 39 appareils.

Le programme F1 se développe dans de bonnes conditions et au total 86 appareils auront été commandés, dont 72 auront été livrés fin 1975. Par rapport aux prévisions initiales couvrant les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> Plans, le déficit sera de 30 appareils.

La réduction des commandes des Jaguar et F1 aura été compensée, dans une certaine mesure, par la prise en charge et la mise au standard français des 50 Mirage VF, initialement destinés à l'exportation.

#### *Avion-école :*

Au début de 1970 le projet d'avion-école Alphajet a été retenu, pour répondre aux besoins exprimés par les gouvernements français et allemand.

Des difficultés sont par la suite survenues concernant le prix plafond, les Allemands désirant d'autre part consacrer un effort important à la réalisation d'une version « appui ».

Les besoins estimés sont de 200 appareils pour chaque armée de l'Air, le début de la série étant prévu pour la fin de 1976. Au total, au cours de l'actuelle loi de programme, des autorisations de programme pour un montant de 1.043 millions de francs auront été ouvertes au bénéfice de cet équipement.

#### *Hélicoptères :*

Au cours des années 1972-1973 des commandes portant sur 20 SA 330 Puma ont été passées, les livraisons devant s'échelonner jusqu'en avril 1974.

50 Alouette III ont également été commandées, les 14 dernières machines devant être livrées entre mars 1975 et janvier 1976.

Les deux tableaux suivants font le point des commandes du III<sup>e</sup> Plan et des livraisons pendant la période 1971-1975.

**Commandes.**

P - Commandes prévues au III<sup>e</sup> Plan.

E - Ecart dans l'exécution entre les commandes prévues ou à passer en 1975.

	COMMANDES AU TITRE DU III <sup>e</sup> PLAN					Total III <sup>e</sup> Plan.
	1971	1972	1973	1974	1975	
<b>Mirage 5 F :</b>						
P .....	0	0	0	0	0	0
E .....	0	+ 50	0	0	0	+ 50
<b>Mirage F 1 :</b>						
P .....	55	0	20	0	0	75
E .....	0	0	0	0	+ 11	+ 11
<b>Jaguar :</b>						
P .....	0	50	0	50	0	100
E .....	0	- 5	0	0	0	- 5
<b>A.S.E. :</b>						
P .....	0	1	0	0	2	3
E .....	0	- 1	+ 1	0	- 2	- 2
<b>Alphajet :</b>						
P .....	0	0	44	0	88	132
E .....	0	0	- 44	0	- 63	- 107
<b>B.E.L. :</b>						
P .....	0	5	10	10	15	40
E .....	+ 3	- 5	- 10	- 10	- 15	- 37
<b>D.C. 8 F :</b>						
P .....	0	0	0	0	0	0
E .....	0	+ 1	0	0	0	+ 1
<b>N. 262 :</b>						
P .....	0	0	0	0	0	0
E .....	0	0	0	+ 6	0	+ 6
<b>Alouette III :</b>						
P .....	8	9	8	23	23	71
E .....	+ 16	+ 3	- 8	- 9	- 23	- 21
<b>S.A. 330 :</b>						
P .....	0	0	0	0	0	0
E .....	0	0	+ 9	+ 11	0	+ 20
<b>Sections Crotale :</b>						
P .....	2	0	0	0		6
E .....	- 1	0	0	+ 3	4	+ 5

**Livraisons.**

P - Livraisons prévues.

E - Ecart dans l'exécution entre les livraisons prévues et les livraisons effectuées de 1971 à 1974 ou à effectuer en fin 1974 et 1975.

OPERATIONS	LIVRAISONS AU TITRE des commandes du II <sup>e</sup> et III <sup>e</sup> Plans.					Total 1971- 1975.
	1971	1972	1973	1974	1975	
<b>Mirage III :</b>						
P .....	17	11	3	0	0	31
E .....	- 3	0	+ 2	0	0	- 1
<b>Transall :</b>						
P .....	7	8	0	0	0	15
E .....	- 5	0	0	0	0	- 5
<b>N. 262 :</b>						
P .....	10	0	0	0	0	10
E .....	- 1	+ 9	0	0	+ 6	+ 14
<b>Mirage F 1 :</b>						
P .....	0	6	22	22	22	72
E .....	0	- 6	- 5	+ 11	0	0
<b>Jaguar :</b>						
P .....	2	31	33	33	33	132
E .....	- 2	- 21	- 10	- 2	- 4	- 39
<b>Mirage 5 F :</b>						
P .....	0	0	0	0	0	0
E .....	0	+ 50	0	0	0	+ 50
<b>B.E.L. :</b>						
P .....	0	0	4	4	4	12
E .....	0	+ 2	- 4	- 4	- 3	- 9
<b>DC 8 F :</b>						
P .....	0	0	0	0	0	0
E .....	0	+ 1	0	0	0	+ 1
<b>Alouette III :</b>						
P .....	0	4	8	9	9	30
E .....	0	+ 10	- 1	+ 6	+ 5	+ 20
<b>S.A. 330 :</b>						
P .....	0	0	0	0	0	0
E .....	0	0	0	+ 5	+ 8	+ 13
<b>Sections Crotale :</b>						
P .....	0	0	1	0	0	1
E .....	0	0	0	0	0	0

### C. — Conclusion sur l'application de la loi de programme.

A l'heure où l'on s'interroge sur les réelles possibilités de planifier à long terme les programmes d'équipement des armées, il convient de noter que, en ce qui concerne la troisième loi de programme, l'effort de planification qui a présidé à son établissement n'aura pas été vain. Malgré les difficultés survenues dans le domaine économique, liées principalement aux problèmes énergétiques et aux hausses des coûts de fabrication des matériels aériens, la modernisation des unités d'avions de combat a pu se poursuivre dans des conditions acceptables.

En revanche les problèmes posés au niveau de la conception et du prix plafond de l'Alphajet ont freiné la mise au point et retardent la fabrication de ces appareils dont l'armée de l'Air a besoin pour moderniser ses unités « Ecole ». Mais les restrictions imposées aux dépenses en capital auraient de toute façon compromis le programme préalablement établi.

De même l'aviation de transport, moins prioritaire, verra le nombre de ses appareils diminuer, compte tenu de la déflation des Nord 2501, pour atteindre environ 150 appareils vers 1980. En outre, aucun projet n'existe à l'heure actuelle pour renouveler à terme un parc vieillissant.

---

## II. — PROJET DE BUDGET DE LA « SECTION AIR » POUR 1975

### A. — Présentation générale du budget de l'armée de l'Air.

Le projet de budget 1975 est marqué par trois orientations majeures.

- l'augmentation très sensible de la part des dépenses de fonctionnement du titre III ;
- l'amélioration de la situation des personnels ;
- le respect de la troisième loi de programme.

Le projet de budget pour 1975 prévoit les crédits suivants pour l'armée de l'Air :

	CREDITS de paiement.		AUTORISATIONS de programme.	
	Millions de francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	Pourcentage.
Titre III .....	4.372,6	48,5	833	12,1
Titre V .....	4.637,9	51,5	6.053,6	87,9
Totaux .....	9.010,5	100	6.886,6	100

#### LA SECTION « AIR » DANS L'ENSEMBLE DU BUDGET DE LA DÉFENSE

Le budget de la Défense pour 1975 est supérieur de 13,8 % à celui de 1974 ; les taux d'accroissement varient selon qu'il s'agit des dépenses de fonctionnement ou des crédits d'équipement. Pour le titre III qui passe de 20,7 à environ 24,5 milliards de francs la progression est de près de 18 %. En revanche le titre V n'augmente que de 9,2 %.

La forte croissance du titre III résulte de l'évolution des rémunérations dans la Fonction publique et des efforts consentis en vue d'améliorer la condition militaire, les conditions d'exécution du service

national et les conditions de vie des personnels. Les 7 et 12 novembre derniers, deux amendements (n° 134 et n° 154) ont d'ailleurs été présentés par le Gouvernement afin de renforcer ces mesures, en transférant du titre V au titre III une somme supplémentaire de 250 millions de francs et en augmentant de 10 millions de francs au sein du titre III les dotations concernant les voyages gratuits des appelés.

Les modifications qui en résultent sont les suivantes :

- 130,5 millions de francs s'ajoutent aux 270 millions de francs du projet initial, pour financer le relèvement de l'indemnité pour charges militaires ;
- 180 millions de francs (en plus des 77 millions de francs prévus à l'origine) pour améliorer les conditions d'exécution du service militaire ;
- 9,5 millions de francs en faveur de l'ensemble du personnel de la Défense.

Ce budget participe cependant à l'effort général d'austérité puisqu'il reconduit la décision prise en 1974 de réduire de 20 % les consommations de combustibles divers et de 10 % les consommations de carburants destinés aux missions opérationnelles.

Le projet de Titre V du budget de la Défense a été établi dans le respect des objectifs essentiels de la 3<sup>e</sup> loi-programme, dont l'année 1975 sera la dernière année d'exécution.

Les récentes décisions d'amputer ces crédits des sommes nécessaires au renforcement du Titre III conduisent à réviser ou à reporter certains programmes, mais sans qu'il soit nécessaire de remettre en cause les objectifs fondamentaux.

A l'intérieur du budget, la part globale de l'armée de l'Air s'élève à 9.010,5 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation par rapport à 1974 de 742,8 millions de francs, soit 8,96 %.

Les autorisations de programme se montent à 6.053,6 millions de francs soit une augmentation de 10,93 % par rapport à 1974.

Le tableau suivant donne la répartition des autorisations de programme de ces crédits de paiement pour la section « Air » au sein du budget de la Défense :

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	Défense.	Air.	Pourcentage.	Défense.	Air.	Pourcentage.
Titre III .....	2.411	833	34,5	24.484,4	4.372,6	17,8
Titre V .....	24.051,9	6.053,6	25,16	13.301,4	4.637,9	34,8
<b>Totaux .....</b>	<b>26.462,9</b>	<b>6.886,6</b>	<b>26</b>	<b>43.786,3</b>	<b>9.010,5</b>	<b>20,5</b>

### EVOLUTION PAR RAPPORT AU BUDGET 1974

Le tableau comparatif suivant fait ressortir l'évolution du budget de la section Air pour 1975, par rapport aux dispositions adoptées en 1974.

	AUTORISATIONS de programme.				CREDITS de paiement.			
	1974	1975	Différence.		1974 (1)	1975	Différence.	
Titre III .....	763	833	70	- 9,1	3.931,8	4.372,6	440,8	11,21
Titre V .....	5.494,7	6.053,6	596,8	-10,93	4.336	4.637,9	301,9	7
<b>Totaux</b>	<b>6.257,7</b>	<b>6.886,6</b>	<b>628,9</b>	<b>10,93</b>	<b>8.267,8</b>	<b>9.010,5</b>	<b>742,8</b>	<b>8,96</b>

(1) Budget voté pour 1974 + loi de finances rectificative + arrêté du 26 août 1974.

Il faut enfin souligner la relative stabilité du budget « Air », au sein du budget de la Défense, encore qu'une certaine régression se manifeste au niveau des crédits de paiement, comme l'indique le tableau ci-après, où les sommes sont données année par année en pourcentages du budget de « Défense » correspondant.

	1971	1972	1973	1974	1975
Part Air : crédits de paiement (%)	21,7	21,5	20,9	20,8	20,58
Part Air : autorisations de programme (%) .....	28	25,4	25,6	25,71	26

## B. — Analyse du titre III du projet de budget Air pour 1975.

La progression du titre III « Air » pour 1975 est inférieure à la moyenne de progression du titre III du budget de la Défense.

Dans le respect des directives ministérielles, l'armée de l'Air s'est fixé trois axes d'efforts dans l'élaboration de ce projet :

- amélioration de la situation des personnels et notamment :
  - poursuite de l'effort amorcé au budget 1974 en faveur des sous-officiers afin d'essayer de redresser une situation des effectifs particulièrement préoccupante — surtout en personnels techniciens ;
  - poursuite de la réalisation du plan d'accroissement des personnels féminins et alignement de la conditions de ces personnels sur celle des sous-officiers masculins ;
  - amélioration de la situation des hommes du rang ;
  - poursuite du plan de « repyramidage » du corps des officiers ;
- maintien de la capacité opérationnelle des forces en assurant :
  - une activité aérienne compatible avec les normes d'entraînement du personnel navigant, les besoins des écoles, les besoins en transport ;
  - les programmes d'entretien des matériels qui découlent de cette activité aérienne ;
- amélioration des conditions de vie et de travail des unités en tirant le meilleur parti de la récente réforme des budgets de fonctionnement des bases aériennes et des grands commandements.

### 1. CONTENU DU TITRE III.

Le détail et l'évolution du Titre III par rapport à 1974 figurent dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRES BUDGETAIRES		CREDITS de paiement. (En millions de francs.)		VARIATION Pourcentage.
		1974 (1).	1975.	
N°	Intitulés.			
31-12	Soldes-Indemnités .....	1.835,5	2.135	+ 16,3
33-10	Cotisations et prestations sociales ....	259,5	280,3	+ 8
33-91				
34-11	Alimentation .....	161,2	189,8	+ 17,7
34-12	Fonctionnement des bases aériennes ..	(2) 247,9	277,2	+ 11,8
34-13	Dépenses centralisées de soutien ....	(2) 129	153,2	+ 18,7
34-14	Carburants et fluides .....	(3) 371	585,9	+ 57,9
34-21	Frais d'exploitation des services .....	(2) 49	51,2	+ 4,5
34-31	Entretien matériels aériens .....	614,6	664,5	+ 8,1
34-32	Frais de fonctionnement D.T.C.A. ....	(2) 31	35,5	+ 14,5
		3.698,7	4.372,6	+ 18,2

(1) Budget voté pour 1974.

(2) 488,5 millions de francs, au lieu de 456,9 après le vote de la loi rectificative.

(3) 572,5 millions de francs après le vote de la loi rectificative.

A l'étude du tableau précédent, il apparaît que les crédits autorisés, largement obérés par les augmentations du chapitre 34-14, « carburants et fluides », ne permettront pas de progresser autant qu'il serait souhaitable de le faire dans les domaines essentiels des conditions de vie et de travail. Les paragraphes suivants font le point des difficultés qui pourront en résulter au plan de la situation des effectifs et des conditions de vie et de travail, en donnant le détail des mesures catégorielles envisagées. Le chapitre concernant la réalisation du programme d'activité aérienne mérite toute notre attention.

## 2. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les effectifs militaires de l'armée de l'Air s'élèvent au total à 102.876. Le tableau suivant résume l'évolution suivie depuis 1971 :

	1971	1972	1973	1974	1975
Effectifs budgétaires .....	104.000	102.420	102.226	102.965	102.876

Par catégories budgétaires, la répartition s'effectue comme suit :

CATEGORIES (1)	EFFECTIFS budgétaires 1974 (2).	EFFECTIFS budgétaires 1975 (3).	BALANCE (4)	EFFECTIFS réalisés le 30 juin 1974 (5).	BALANCE (5-2).
<i>Active :</i>					
— officiers .....	7.526	7.516	— 10	7.518	— 8
— aspirants (PN) (1) .....		171	+ 141		
— sous-officiers (ADL) .....	43.023	42.552	— 441	40.733	— 2.290
— sous-officiers (PDL) .....	190	190	»	61	— 129
— hommes du rang (ADL) .....	5.550	5.531	— 19	2.641	— 2.909
— hommes du rang (PDL) .....	4.777	4.777	»	3.098	— 1.679
— officiers féminins .....	142	152	+ 10	141	— 1
— sous-officiers féminins .....	2.822	3.112	+ 290	2.906	+ 84
<i>Contingent :</i>					
— officiers .....	35	15	— 20	17	— 18
— aspirants .....	809	869	+ 60	770	— 39
— sous-officiers .....	1.594	1.594	»	2.197	+ 603
— hommes du rang .....	36.387	36.347	— 40	41.151	+ 4.764
— volontaires féminines .....	110	50	— 60	36	— 74
<b>Totaux .....</b>	<b>102.965</b>	<b>102.876</b>	<b>— 89</b>	<b>101.269</b>	<b>— 1.696</b>

(1) P.N. : Personnel navigant.

Les besoins de l'armée de l'Air sont estimés à environ 107.400 hommes, dont 48.000 sous-officiers et 50.000 hommes du rang.

Les effectifs existants, inférieurs aux droits budgétaires, sont donc insuffisants, notamment pour ce qui concerne les sous-officiers.

Le nombre des engagés directs à l'Ecole de formation initiale des sous-officiers de Nîmes n'atteint pas le niveau requis, malgré une amélioration en 1974 liée aux difficultés du marché national de l'emploi.

En revanche, le recrutement des apprentis mécaniciens à l'Ecole de l'enseignement technique de Saintes est satisfaisant.

Bien qu'il soit escompté une certaine diminution du nombre des départs en cours de carrière — ralentissement également lié à la situation du marché de l'emploi — il faut souligner que le déficit en fin d'année est d'environ 3.200 sous-officiers, dépassant de 1.200 le déficit total de la fin de 1973.

Les départs anticipés concernent principalement les sous-officiers techniciens dont le taux de perte à sept ans de service se situe à environ 65 %.

Cette situation est très préoccupante car, à très court terme, elle est susceptible de poser des problèmes très difficiles pour l'entretien des matériels et des installations.

Le déficit des hommes du rang d'active est considérable (5.734 existants pour des droits budgétaires se montant à 10.327).

*Ce déficit est la conséquence directe de l'insuffisance de la condition militaire, dans le domaine des rémunérations notamment, qui incite peu les appelés à souscrire des engagements.*

Ce déficit est compensé par le sureffectif souvent consenti dans les différents contingents attribués à l'armée de l'Air. Mais la mesure proposée par l'armée de l'Air, visant à reconnaître cet état de fait et à augmenter en conséquence les droits en appelés n'a pas été retenue au projet de budget 1975.

### 3. MESURES CATÉGORIELLES PRÉVUES POUR 1975

(Chapitre 31-12)

Disposant de personnels techniciens très demandés dans le secteur privé, l'armée de l'Air subit depuis quelques années une véritable hémorragie qui tend à vider ses unités de leur substance, en réduisant la composition des équipes de maintenance et en posant de délicats problèmes d'encadrement.

Pour cette raison, il est attaché du prix à l'application des mesures catégorielles et à la mise en vigueur d'un plan d'accroissement des primes de technicité, des échelles de solde, des postes d'adjudants-chefs et d'adjudants.

A cet égard, il convient de noter avec satisfaction que le nombre de primes de technicité dont bénéficie l'armée de l'Air au projet de budget 1975 sera porté à 2.000 au lieu des 50 prévues.

*Il faut rappeler qu'en 1974, 980 primes ont été attribuées mais l'Armée de l'Air estime indispensable d'obtenir au total 5.000 primes pour résoudre provisoirement le problème de la déflation des personnels techniciens.*

Le tableau suivant donne le détail de ces mesures catégorielles, après adoption par l'Assemblée nationale des amendements n° 134 du 7 novembre 1974 et n° 154 du 12 novembre 1974 :

MESURES CATEGORIELLES PREVUES POUR LE PERSONNEL  
DE L'ARMÉE DE L'AIR EN 1975

I. — *Mesures communes à l'ensemble des personnels  
de la fonction publique :*

Part inscrite  
ou revenant à la  
Section « Air »

Réforme de la catégorie B — extension aux officiers subalternes et sous-officiers — quatrième tranche applicable le 1<sup>er</sup> juillet 1975 (commencée le 1<sup>er</sup> décembre 1972, la réforme se réalise par étapes, le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1976) ..... 4.100.000 F

II. — *Mesures communes aux personnels militaires  
de l'ensemble des armées :*

a) *Personnel de carrière :*

1° Revalorisation de l'indemnité pour charges militaires (I.C.M.) modulée en fonction des conditions de logement et de la situation de famille ..... 47.261.000 F

— pour les personnels non logés gratuitement les taux sont augmentés de 15 % pour les célibataires, 23 % pour les personnels mariés ayant moins de 3 enfants et 48 % pour les personnels mariés ayant 3 enfants ou plus ;

— par ailleurs, un taux particulier est créé pour les adjudants-chefs et adjudants représentant une augmentation de 20 % des taux actuels « non officiers », logés et non logés, de façon à favoriser ces sous-officiers qui, du fait de leur ancienneté, ont des charges plus importantes.

2° Réévaluation automatique de l'ICM = à partir de 1975, l'ICM suit une évolution parallèle à celle de l'indice 450 de la fonction publique, en application du décret 74-138, article premier, du 19 février 1974 .... 18.722.000 F

Total ICM 1) + 2) ..... 65.983.000 F

3° Amélioration du déroulement de carrière du personnel militaire féminin (pyramide officiers et sous-officiers et échelles de solde des sous-officiers — objectif final à atteindre par tranches annuelles : alignement sur le personnel masculin) et augmentation des effectifs par transformation d'emplois du personnel en emplois de personnels féminins officiers et sous-officiers — 630.000 F

	Part inscrite ou revenant à la Section « Air »
4° Indexation de la prime de qualification à taux fixe sur la base de 10 % de la solde .....	2.227.000 F
5° Première tranche de revalorisation de la solde spéciale progressive des doldats engagés au-delà de la durée légale .....	7.510.000 F
6° Provision concernant la réforme des statuts ..	2.000.000 F
Total personnels de carrière ....	<u>77.090.000 F</u>

b) *Contingent* :

1° Amélioration du prêt des appelés. A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1975 le taux sera porté à 2,50 F (fixé à 0,75 le 1 <sup>er</sup> juillet 1971, il avait été porté successivement à 1,40 au 1 <sup>er</sup> juillet 1972, 1,75 au 1 <sup>er</sup> juillet 1973 et 2 F au 1 <sup>er</sup> juillet 1974 .....	7.000.000 F
2° Voyages gratuits à l'occasion des permissions (1)	3.520.000 F
3° Délivrance gratuite du permis de conduire ..	180.000 F
Total contingent .....	<u>10.700.000 F</u>
Total II .....	<u>87.790.000 F</u>

III. — *Mesures spécifiques à l'armée de l'Air* :

• Amélioration de la pyramide des grades des sous-officiers (+ 150 adjudants-chefs et + 200 adjudants : — 150 sergents-chefs et 200 sergents) .....

1.000.000 F

• Amélioration de la répartition dans les échelles de solde.

Compte tenu de l'accroissement des qualités techniques requises pour l'emploi du nouveau matériel en service, le pourcentage d'échelle 4 a été porté à 42 % en 1971, 42,5 % en 1973 et 44 % en 1974. Il est prévu de le porter à 49 % en 1975 .....

6.900.000 F

---

(1) Cette somme sera majorée d'environ 20 % suite à l'adoption de l'amendement n° 154 présenté par le Gouvernement à l'Assemblée nationale le 12 novembre 1974.

*Prime de technicité.*

• Un crédit de 2.000.000 F a été inscrit au budget 1974 pour attribuer des primes de technicité à certains sous-officiers particulièrement qualifiés, classés à l'échelle de solde n° 4. Le crédit complémentaire permettra d'allouer 2.000 primes supplémentaires .....	6.449.000 F
• Amélioration de la pyramide des grades des gendarmes de l'Air .....	21.000 F
• Revalorisation de 50 % de l'indemnité spéciale de sécurité aérienne .....	1.600.000 F
• Aménagement du régime indemnitaire des personnels affectés à l'exploitation du renseignement technique .....	610.000 F
• Extension aux sous-officiers de l'Armée de l'Air du droit à l'indemnité allouée aux sous-officiers de l'Armée de Terre servant dans les stations du réseau des transmissions par tropodiffusion .....	374.000 F
Total III .....	16.954.000 F
Total général .....	108.844.000 F

4. FONCTIONNEMENT DES BASES AÉRIENNES  
(Chapitre 34-12, 34-13, 34-21, 34-32)

L'ensemble des chapitres intéressant le fonctionnement des bases marque une progression de 13,1 % par rapport à l'année en cours.

Si l'on tient compte cependant de l'augmentation des frais de déplacement, des hausses économiques touchant l'entretien des installations et du coût des produits énergétiques, cette augmentation pour 1975 ne peut dissimuler une réelle régression du pouvoir d'achat.

En ce qui concerne les consommations autorisées de carburants terrestres et de fuel domestique, il convient de noter que, depuis la mise en œuvre des budgets de fonctionnement sur l'ensemble des bases, un effort a été fait pour dégager les ressources nécessaires à ces deux postes de dépense.

Une discipline stricte a, d'autre part, permis de réaliser de substantielles économies en volume (1,5 %) en 1972 et en 1973, malgré la mise en service de matériels modernes et de nouvelles installations, coûteuses en énergie.

Dans ces conditions, les réductions imposées en 1974 ont déjà eu des conséquences sensibles. Le souci d'éviter une réduction trop grande du potentiel opérationnel a incité à faire porter l'effort d'austérité sur les besoins courants au détriment des conditions de vie et de travail et il faut craindre d'assez sérieuses difficultés dans ce domaine en 1975, car les restrictions devront jouer en année pleine.

Enfin on peut rappeler l'insuffisance chronique des crédits d'entretien immobilier, déjà soulignée lors des précédents rapports.

Si les normes communément admises par les grandes entreprises estiment à 1,5 % de la valeur actualisée du domaine, le montant des frais d'entretien, l'armée de l'Air n'a pu en 1974 y consacrer qu'un pourcentage de 0,7 % qui sera réduit en 1975 à 0,64 %.

##### 5. RÉALISATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ AÉRIENNE

Le programme d'activité aérienne dépend très étroitement des possibilités offertes dans l'entretien et dans la mise en œuvre des matériels aériens ; comme cela a déjà été signalé, le déficit en personnels techniciens sera à l'origine de sérieuses difficultés dans le domaine de la maintenance.

Mais en tout premier lieu ce programme est tributaire du montant des crédits affectés aux carburants opérationnels.

Déjà en 1974, dans le cadre des économies prescrites à l'échelon ministériel, les abattements volumétriques ont atteint 5,63 %.

Ces abattements ont été possibles grâce à l'application de strictes consignes d'économie concernant la réduction des consommations horaires, la réduction des heures de vol des appareils de liaison et de transport et le ralentissement des programmes d'entraînement effectués en formation.

En 1975, des économies accrues deviendront nécessaires puisque, par suite du plafonnement des dépenses, les réductions devront porter sur 10 % de l'activité annuelle.

Ces économies poseront des problèmes particulièrement difficiles :

- il ne sera pas possible de limiter davantage l'activité des avions de complément, des avions de liaison et des hélicoptères (réduction de 20 % depuis juillet 1974) ;
- l'activité des appareils de transport ne pourra subir une réduction de plus de 10 % sans qu'il en résulte des contraintes opérationnelles sévères dans tous les domaines, concernant éventuellement la disponibilité et l'efficacité de nos forces ;

— *quant à l'activité des pilotes de combat, elle se situe au niveau limite de quinze heures par mois, seuil qui ne peut être abaissé sans entraîner une dégradation de la capacité opérationnelle et un risque pour la sécurité des vols.*

L'augmentation du chapitre d'entretien programmé des matériels atteint 8,1 %, ce qui correspond à une sensible diminution du pouvoir d'achat de l'armée de l'Air. Toutefois, il est attendu une légère atténuation des besoins en ce domaine, par suite des réductions d'activité imposées.

### **C. — Analyse du Titre V du projet de budget « Air » pour 1975.**

Les orientations qui avaient présidé l'élaboration du schéma directeur du Titre V du budget « Air » au printemps dernier visaient essentiellement à réaliser les compléments d'équipements indispensables, déterminés par la troisième loi de programme, en préparant d'autre part dans de bonnes conditions l'établissement de la loi de programme suivante.

A ce titre, il était notamment prévu :

- de commander un certain nombre de Mirage F 1 supplémentaires garantissant ultérieurement la possibilité d'équiper trois escadres ;
- d'accélérer le programme Crotale destiné à la défense aérienne des points sensibles de la Force aérienne stratégique ;
- d'acquérir au minimum un avion ravitailleur.

En outre, il était envisagé de renforcer certaines de nos forces stationnées outre-mer.

Les priorités affectées au titre III, la nécessité de réserver environ 16 % des autorisations de programme à la couverture des hausses intéressant les commandes antérieures ne permettront pas de respecter intégralement ces options.

Le tableau suivant donne le détail des prévisions du titre V chapitre par chapitre, en comparant les montants inscrits aux sommes budgétaires attribuées en 1974.

**1. CONTENU DU TITRE V (en millions de francs).**

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
		Votées pour 1974.	Demandées pour 1975.	Différence en pourcentage.	Votés en 1974.	Demandés pour 1975.	Différence en pourcentage.
51-71	<i>Première partie.</i> — Etudes, Recherches et prototypes - Construction aéronautique - Etudes et prototypes .....	(1) 1.062	1.310	+ 23	(3) 947	946	— 0,1
52-71	<i>Deuxième partie.</i> — Investissements techniques et industriels - Construction aéronautique - Equipement technique et industriel .....	99,5	101	>	102	104	+ 2
52-72	Participation de l'Etat aux dépenses de réorganisation de l'industrie aéronautique .....	Mémoire	>	>	Mémoire	>	>
	Totaux pour la deuxième partie .....	99,5	101	+ 1,5	102	104	+ 2
53-41	<i>Troisième partie.</i> — Fabrications - Matériels réalisés pour le Commissariat de l'Air .....	118	152,5	>	106	132	>
53-51	Armements et munitions de l'armée de l'Air .....	249	304,3	>	165	194	>
53-52	Matériels du sol de l'armée de l'Air .....	135	138	>	100	107	>
53-71	Electronique - Fabrications pour l'armée de l'Air .....	604	680,4	>	480	440	>
53-72	Matériels aériens - Fabrications pour l'armée de l'Air .....	(2) 2.900	2.987,9	>	(4) 2.139	2.396,9	>
53-77	Fabrications de série pour divers ministères .....	Pour mémoire	>	>	Mémoire	>	>
	Totaux pour la troisième partie .....	4.006	4.263,1	+ 6	2.990	3.296,9	+ 9
	<i>Quatrième partie.</i> — Information logistique opérationnelle et de stationnement :						
54-61	Travaux et installations .....	325	375,5	>	294	310	>
54-62	Acquisitions immobilières .....	2	4	>	2	8	>
	Totaux pour la quatrième partie .....	327	379,5	+ 15	296	318	+ 7
	Totaux pour les dépenses en capital .....	5.494,7	6.053,6	+ 10	4.335	4.637,9	+ 7

Après arrêté du 26 août :

(1) 1.031,6.

(2) 2.892,5.

(3) 916,6

(4) 2.134.

## 2. LES PROGRAMMES MAJEURS.

Comme cela a déjà été précisé au chapitre du présent rapport relatif à l'exécution de la troisième loi de programme, il a été décidé, pour des raisons militaires et économiques, d'éviter coûte que coûte une remise en question des programmes majeurs dont dépend l'avenir de l'armée de l'Air.

*Les récentes mesures consistant à augmenter le Titre III au détriment du Titre V (250 millions de francs) ne modifieront pas sensiblement les programmes projetés.* Pour l'armée de l'Air le transfert portera sur 126 millions de francs et aura principalement pour conséquence la suppression d'une option sur un douzième F 1 à commander en 1975 et sur le report de l'acquisition d'un appareil quadri-réacteur.

Les opérations du titre V sont en conséquences résumées ci-dessous :

### *Jaguar :*

Etudes et prototypes .....	57 millions de francs
Industrialisation de série .....	72 millions de francs

Le programme de production, en cours d'approbation au Comité directeur « Jaguar », prévoit l'étalement des livraisons jusqu'en 1977 (2,5 avions par mois), après 1977 la cadence sera réduite à 2,25 avions par mois.

### *Mirage F 1 :*

Etudes développement (1)	51-71/10 - 50 millions de francs.
Série .....	53-72/10 - 847,7 millions de francs.

Les crédits sont prévus pour commander 11 Mirage F 1 supplémentaires, 22 appareils au total devront être livrés au cours de 1975.

### *Réacteur SNECMA - M 53 :*

128 millions de francs d'autorisations de programme permettront la poursuite du développement de ce moteur permettant d'assurer :

- le vol sur banc volant rapide (Mirage F 1 - M 53) ;
- le vol sur Caravelle ;
- les épreuves d'endurance intéressent l'homologation sur banc.

---

(1) La combinaison de la cellule *Mirage F 1* et du réacteur M 53 fera du dernier né des *Mirage* un concurrent très valable des appareils étrangers, avec l'avantage d'une formule déjà éprouvée opposant un haut degré de sécurité et les meilleures garanties d'atteindre les performances annoncées.

*Mirage V F :*

Les crédits de paiement inscrits au budget 1975 (30 millions de francs) sont destinés au paiement d'une partie des dépenses relatives à la prise en charge de 50 Mirage VJ et à leur mise au standard Mirage VF. Après 1975, 151 millions de francs supplémentaires devront en outre être réservés en crédits de paiement.

*Alphajet :*

En 1975, les autorisations de programmes concernent la commande de 21 avions ; elles se répartissent comme suit :

Etudes - chapitre 51-71 ..... 87 millions de francs.  
Fabrications - chapitre 53-72 ..... 680 millions de francs.

*Larzac 04 :*

La cadence de production envisagée pour la motorisation des 400 Alphajet prévus est de 30 moteurs par mois (fourniture 1.200 moteurs).

Les contrats d'industrialisation en sont au stade des négociations entre services officiels et services techniques, français et allemands.

50 millions de francs d'autorisations de programmes sont en principe réservés en 1975 à ce poste de dépense.

*Matra 550 Magic :*

Des autorisations de programme pour un montant de 115 millions de francs sont inscrits au projet de budget 1975.

Une commande de 520 missiles pourrait être passée en 1975, les livraisons de ce type de matériel devant débuter vers la fin de cette même année.

*Matra 530 et 530 F :*

33,5 millions de francs sont inscrits pour 1975 afin d'assurer l'équipement des escadres de Mirage F 1, dans l'attente des Matra Super 530.

*Crotale :*

329 millions de francs d'autorisations de programme sont retenus au projet de budget, permettant de commander 7 sections de Crotale et, au total, 160 missiles.

*A.C.F. :*

Les crédits prévus au budget devraient permettre la poursuite des études de l'avion de combat futur, dont deux prototypes sont actuel-

lement en cours de développement. Le premier prototype doit voler en 1976.

*Cet appareil représentera un progrès très significatif par rapport aux avions actuellement en service. Sa motorisation, sa vitesse, son armement et son équipement lui permettront de porter à un très haut niveau la capacité opérationnelle de nos forces en rivalisant brillamment avec les avions étrangers F 16 et F 17 américains actuellement à l'étude, le M.R.C.A. (« Multiple Role Combat aircraft »), germano-italo-britannique, à l'étude également, et enfin les Mig 23 et Mig 25 soviétiques.*

### 3. LES AUTRES PROGRAMMES.

#### *Chapitre 51-71. — Constructions aéronautiques - Etudes et prototypes.*

##### *Article 10. — Matériels aériens :*

Autorisations de programme 1975 ..... 174 millions F

Pour le développement des matériels majeurs (Jaguar, Mirage F 1, A.C.F., Alphajet, Larzac, M. 53) le projet de budget prévoit 857 millions F d'autorisations de programme.

Les 174 millions de francs d'autorisations de programme restants couvrent :

- des études portant sur des améliorations ponctuelles d'appareils en service (Mirage III, Mirage IV) ;
- des études préparatoires et communes concernant les moteurs, les voilures tournantes, les cellules, les matériaux, les essais en souffleries, les équipements de tous ordres et l'armement ;
- des équipements nécessaires aux centres d'essais : chantiers sur avions, moyens d'informatique et développement des moyens d'essais.

##### *Article 20. — Matériels électroniques :*

Autorisations de programme 1975 ..... 170 millions F

Crédits de paiement 1975 ..... 120 millions F

Les crédits demandés permettront la poursuite d'études antérieurement lancées dans les domaines des transmissions (radio, fils et faisceaux hertziens), des radars aéroportés et des radars sol, de la guerre électronique et de l'informatique (S.T.R.I.D.A.).

*Article 60. — Engins sous responsabilité de la Direction technique « Engins » (D.T.En.).*

En dehors du développement des missiles Super 530 et Magic, les crédits de cet article couvrent les études générales et préparatoires « engins » pour un montant total de 4 millions F d'autorisations de programme.

*Chapitre 52-71. — Constructions aéronautiques - Equipement technique et industriel.*

*Article 10. — Etablissements d'Etat (Centre d'essais en vol - Centre d'essais des propulseurs - Centre d'essais aéronautique de Toulouse).*

Autorisations de programme .....	80 millions F
Crédits de paiement 1975 .....	75 millions F

Les crédits prévus ont pour objet dans leur ensemble :

- le maintien en état des équipements techniques existants et leur adaptation aux différents programmes d'essais militaires ;
- la poursuite du programme de rénovation du parc aérien du C.E.V.

*Article 20. — Soutien industrie :*

Autorisations de programme 1975 .....	1 million F
Crédits de paiement 1975 .....	7 millions F

Les autorisations de programmes ouvertes à cet article ont pour objet le financement par voie budgétaire directe des investissements spécifiques d'essais et de contrôle nécessaires pour la réalisation des programmes militaires dans l'industrie. Ces investissements concernent les moyens d'essais spéciaux mis en place dans les laboratoires professionnels et universitaires.

*Article 50. — Infrastructure « Direction technique des constructions aéronautiques » (D.T.C.A.).*

Autorisations de programme .....	20 millions F
Crédits de paiement 1975 .....	22 millions F

Sont financés sur cet article tous les travaux d'infrastructure liés à l'activité des centres d'essais (C.E.V., C.E.P., C.E.A.T.) et des établissements dépendant de la D.T.C.A (Ecole nationale des ingénieurs de l'aéronautique - Centre de formation professionnelle aéronautique de la Tresne - Ecole de formation technique de Villebon - Etablissement de gestion du personnel et du matériel aéronautique de Villacoublay).

Sont également imputés sur cet article les frais liés à la conservation du domaine de l'ensemble des établissements ainsi que les frais de fonctionnement des services civils chargés de l'exécution des travaux immobiliers de la D.T.C.A.

*Chapitre 53-41. — Matériels réalisés par le commissariat de l'air.*

Autorisations de programme 1975 .....	152,5 millions F
Crédits de paiement 1975 .....	132 millions F

Les matériels réalisés sur ce chapitre concernent essentiellement l'habillement du personnel de l'armée de l'air (76 %) et le casernement (29,6 %).

Les 3,4 % restant se ventilent entre l'équipement en machine de bureau et d'informatique, le matériel de sport et les matériels de campagne.

*Chapitre 53-51. — Armement et munitions de l'armée de l'Air.*

*Article 10. — Réalisateur D.C.M.A.A. :*

Autorisations de paiement 1975 .....	67,5 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	63 millions de F

Sur cet article sont réalisés :

- l'armement sol et les munitions communes (combat et entraînement) ;
- le matériel NBC ;
- les munitions classiques « avions » combat et entraînement et leur matériel de mise en œuvre.

*Article 20. — Réalisateur D.T.C.A. :*

Autorisations de paiement 1975 .....	121,6 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	80 millions de F

Sur cet article sont réalisés :

- les munitions « avions » autres que les munitions classiques (bombes et roquettes) de combat et d'entraînement ;
- les missiles AS 37 Martel et les matériels de mise en œuvre ;
- les missiles Matra 530 ;
- les filets de camouflage « avions » et le matériel de photographie aérienne.

Les besoins ont été évalués au plus juste.

*Article 30. — Engins sous responsabilité D.T.En (pour mémoire).*

Autorisations de paiement 1975 .....	115 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	51 millions de F

*Chapitre 53-52. — Matériels au sol de l'armée de l'Air.*

*Article 10. — Réalisateur D.C.M.A.A.*

Autorisations de paiement 1975 .....	113 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	91 millions de F

Sont réalisés sur cet article :

- des véhicules d'usage général (voitures, autocars) 16 % ;
- des véhicules techniques (camionnettes, camions, remorques, tracteurs d'aérodromes, sanitaires citernes, etc.) 33 % ;
- les groupes électrogènes 30 % ;
- le matériel de sécurité (véhicules incendie, extincteurs) 14 % ;
- les machines-outils 3 % ;
- les matériels de servitude, d'essais, de transport et de manutention 27 % ;
- les matériels divers (photos, imprimerie, écoles...) 4 %.

*Article 20. — Réalisateur D.T.C.A.*

Autorisations de paiement 1975 .....	25 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	16 millions de F

Sont financés par cet article :

- des groupes de démarrage « avions » (52 %) ;
- des matériels de servitude, d'essais, de transport et de manutentions (48 %).

*Chapitre 53-71. — Electronique — Fabrications pour l'armée de l'Air.*

*Article 10. — Matériel de série.*

Autorisations de paiement 1975 .....	501,4 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	320 millions de F

Cet article couvre le financement de quatre grandes opérations :

- « Télécommunications » : Rénovation radio de bord — radio sol — fil-câbles hertziens — chiffre — radio navigation — sécurité des vols ;
- détection électronique ;
- « Informatique » : S.T.R.I.D.A. ;
- « Divers » : guerre électronique, appareils de mesure et quartz — installations.

Les besoins de l'armée de l'Air en matière de fabrications électroniques sont très importants et concernent une multitude de programme.

*Article 20. — Rechanges.*

Autorisations de paiement 1975 .....	179 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	120 millions de F

*Chapitre 53-72. — Matériel aérien — Fabrication pour l'armée de l'Air.*

*Article 10. — Matériel de série.*

Autorisations de paiement 1975 .....	1.728,9 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	1.590,4 millions de F

Cet article recouvre les montants financiers nécessaires à la réalisation des grands programmes de fabrication.

*Article 20. — Rechanges.*

Autorisations de paiement 1975 .....	950 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	720 millions de F

Le montant des autorisations de paiement nécessaires aux rechanges dépend très étroitement du parc aérien en service et de l'activité aérienne. Il a fait l'objet d'une évaluation qui tend à déterminer les besoins dans un souci de stricte économie.

*Chapitre 54-61. — Infrastructure logistique — opérationnelle et de stationnement — Travaux et installations.*

Autorisations de paiement 1975 .....	375,5 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	310 millions de F

Les travaux d'infrastructure opérationnelle de l'armée de l'Air doivent se poursuivre pour créer les conditions de sécurité des appareils, construction d'abris d'avions, pour maintenir au mieux en état le domaine immobilier et poursuivre la construction de la nouvelle école technique de Rochefort.

*Chapitre 54-62. — Infrastructure — Acquisition immobilières.*

Autorisations de paiement 1975 .....	4 millions de F
Crédits de paiement 1975 .....	8 millions de F

4. LE PARC AÉRIEN

La situation d'ensemble du parc aérien de l'armée de l'Air n'a pas évolué, quantitativement, de façon sensible au cours de l'année écoulée.

Outre les avions de la Force aérienne stratégique, ce parc aérien se compose comme suit :

- 410 avions de combat : Mirage III de tous types - Mirage V F - Mirage F 1 - Jaguar - F 100 - Super-Mystère B 2 (SM B 2) ;
- 300 appareils de transport et de liaison : D.C. 8 - D.C. 6 - Transal C-160 - Nord 2501 - Nord 262 - Mystère XX - M.S. 760 « Paris » ;
- 450 avions école et entraînement : T. 33 - Mystère IV - M.D. 312 - C.M. 170 « Fouga Magister » - C.A.P. 10 - C.A.P. 20 ;
- une centaine d'hélicoptères : Alouette II et III - H 34 - S.A. 330 « Puma » - S.A. 319 B.

L'évolution de ce parc réside donc, principalement, dans l'amélioration qualitative des unités de combat. Les livraisons de F 1, Jaguar et de Mirage V F ont permis le remplacement des Vautour N et des Mystère IV — le nombre de S.M. B 2 est d'autre part en diminution.

*Toutefois, le rythme de production des avions neufs ne laisse pas espérer le remplacement total des avions de combat les plus anciens avant quatre à cinq ans.*

Un effort pourra être consacré à la modernisation des unités-école, mais les possibilités sont très limitées pour ce qui concerne le transport et la liaison.

Les principales transformations en cours sont les suivantes :

- *Jaguar* : L'équipement de la 7<sup>e</sup> escadre de Saint-Dizier à trois escadrons sera bientôt terminé ; celui de la 11<sup>e</sup> escadre de chasse de Toul, à trois escadrons également, doit commencer l'année prochaine.
  - *Mirage F 1-K 50* : L'équipement de la 30<sup>e</sup> escadre de Reims à deux escadrons est terminé et la transformation du premier escadron de la 5<sup>e</sup> escadre d'Orange est commencée. Des crédits sont prévus pour commander 11 Mirage F 1 supplémentaires. Ces avions sont nécessaires pour assurer la continuité et l'homogénéité du rééquipement de la défense aérienne.
  - *Mirage V F* : Tous les Mirage V rachetés à Israël ont été stockés et mis au standard français. Après l'escadron 3/13 de Colmar, c'est au tour de l'escadron 3/3 de Nancy d'être équipé de ce matériel. Le programme pourra être considéré comme terminé au début de l'année prochaine.
-

### III. — CONCLUSION

Au cours des dernières années, l'industrie aéronautique française, agissant souvent en étroite coopération avec les sociétés européennes, a su mettre au point et développer des matériels modernes très compétitifs au plan commercial.

Au double point de vue politique et économique, il semble que la situation soit assez favorable :

- les pays exportateurs de pétrole représentent un marché potentiel important, alimenté par des disponibilités financières considérables ;
- pour certains matériels aériens, hélicoptères de la SNIAS notamment, nous occupons une position très concurrentielle ;
- dans le domaine des engins, les dernières batailles du Moyen-Orient ont donné un regain d'intérêt à la panoplie des missiles dont nous disposons.

Ces progrès ont été possibles, grâce à l'effort tout particulier que l'armée de l'Air a consacré jusqu'ici au plan budgétaire aux études et fabrications des matériels devant équiper ses forces.

Mais les crédits attribués en 1975 au Titre V représenteront une baisse importante du pouvoir d'achat. Des retards devront donc être consentis dans la modernisation de nos forces, la proportion des avions anciens restera importante et le rythme de production, compatible avec les possibilités financières, ne permettra pas de suivre le programme de remplacement initialement fixé.

Pour ce qui est du Titre III, comme les autres armées, l'armée de l'Air est sensible aux efforts visant à améliorer la condition militaire. Les mesures catégorielles inscrites au bénéfice de ses personnels sont donc particulièrement appréciées.

Mais il est à craindre que ces mesures, très importantes en 1975, ne puissent par la suite se maintenir au même niveau.

*En vérité, c'est moins par le biais de mesures au coup par coup que par l'application de réformes profondes, touchant l'ensemble des personnels, qu'il sera possible de résoudre les problèmes posés, en aménageant notamment les grilles indiciaires.*

A cet égard, il est souhaitable qu'une réelle urgence s'attache à l'aboutissement des projets de décrets portant statuts particuliers du corps des officiers et du corps des sous-officiers.

Le projet de budget de la section « Air » pour 1975, établi dans le strict respect des mesures d'austérité préconisées par le Gouvernement souscrit aux objectifs fondamentaux de notre politique de Défense.

Votre Commission donne donc un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Air », en notant avec satisfaction l'effort en faveur des personnels ; mais elle tient à préciser que les restrictions apportées aux dépenses en capital, si elles étaient longtemps maintenues, risqueraient de mettre en cause la capacité opérationnelle de nos forces et de compromettre directement l'avenir de notre industrie aéronautique.